



## CONDITIONS DE PARTICIPATION DE NOS VOYAGES

### CONDITIONS MODIFIÉES POUR LA PÉRIODE DE JUILLET À DÉCEMBRE 2020

**Les conditions de participation énoncées par les présentes sont complétées par celles transmises lors de la réunion pré-départ et celles inscrites dans le carnet voyage.**

**Ces conditions s'appliquent à tout forfait groupe vendu par Terra Ultima, filiale montagne d'Explorateur voyages inc., ci-après nommé Terra Ultima Voyages.**

### INCLUSIONS (ET EXCLUSIONS) DU PRIX DU VOYAGE

Pour connaître de façon précise ce qui est inclus et exclus dans le prix du voyage, veuillez vous référer au carnet voyage spécifique à chaque voyage, accessible sur notre site web ou disponible en version imprimable (PDF).

### INSCRIPTION

Pour confirmer votre inscription à un voyage, vous devez remplir la fiche d'inscription sur la page dudit voyage sur le site internet et effectuer un dépôt de 500 dollars (\$) par carte de crédit ou par chèque.

*Compte tenu de la situation exceptionnelle reliée à la Covid-19, le dépôt pour les départs entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2020 est 100% remboursable et ce, jusqu'à 45 jours avant le départ.*

Il est fortement recommandé de souscrire une assurance voyage annulation dès le premier paiement, de façon à se couvrir contre d'éventuels frais d'annulation.

### DEUXIÈME VERSEMENT

Un paiement de 50 % du coût total du voyage doit être effectué au plus tard **45 jours** avant la date de départ dudit voyage (sauf exception liée à



une confirmation de voyage tardive). En cas de non-paiement de 50 % du coût total du voyage 45 jours avant la date de départ, Terra Ultima Voyages se réserve le droit d'annuler l'inscription d'un client à un voyage, et d'appliquer les conditions d'annulation ci-après décrites.

## PAIEMENT FINAL

Le paiement final doit être effectué au plus tard **30 jours** avant la date de départ du voyage. En cas de non-paiement du solde du voyage **30 jours** avant la date de départ, Terra Ultima Voyages se réserve le droit d'annuler l'inscription d'un client à un voyage, et d'appliquer les conditions d'annulation ci-après décrites.

## FRAIS D'ANNULATION

Pour toute annulation faite **plus de 45 jours** avant le départ, votre dépôt vous sera remboursé.

À **moins de 45 jours** du départ, le dépôt est non remboursable. Il pourra toutefois être transféré sur une autre date de départ pour le même voyage pour une date ultérieure allant jusqu'à 2021.

Pour toute annulation effectuée à **moins de 30 jours** du départ, des frais totalisant 50 % du coût total du forfait seront perçus. Le remboursement de 50 % sera effectué par chèque.

*Compte tenu de la situation exceptionnelle reliée à la Covid-19, les sommes versées pour les départs entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2020 seront 100% remboursables jusqu'à 15 jours avant le départ si après votre inscription vous avez reçu un diagnostic positif à la Covid-19 et n'êtes pas guéri (2 tests négatifs) à 15 jours du départ.*

Dans l'éventualité où le passager ne peut pas voyager le jour même du départ et qu'il lui est impossible d'en informer Terra Ultima Voyages, il se doit d'en aviser le transporteur aérien de façon à éviter la perte de la valeur de son billet. Dans le cas où le passager n'aviserait pas le transporteur, un montant équivalant à la valeur du billet d'avion perdu pourrait être ajouté à la pénalité déjà en vigueur (voir termes et conditions d'annulation/report de votre transporteur aérien).



Tous frais engagés pour l'acquisition de visas ou d'assurances sont non-remboursables si ces derniers ont déjà été émis, à l'exception de l'assurance forfait médical.

Les frais d'annulation seront perçus par Terra Ultima Voyages dans tous les cas d'annulation à la demande du voyageur, quel qu'en soit le motif, y compris l'appréhension de troubles politiques, d'actes de terrorisme ou de désastres naturels, ou toute raison personnelle.

#### Conditions particulières liées à la Covid-19 :

Date de départ d'un voyage reportée en cas d'impossibilité de voyager suite à un avis gouvernemental :

À moins de 30 jours du départ et dans l'éventualité où il serait impossible pour Terra Ultima Voyages de réaliser le voyage suite à un avis gouvernemental interdisant ou recommandant fortement de ne pas voyager dans la province ou le pays où le voyage doit se réaliser, la totalité des sommes versées sera reportée pour tout le groupe sur un départ pour la même destination, à la même date l'année suivante.

Terra Ultima Voyages se réserve le droit d'appliquer une augmentation de tarif d'un maximum de 500 dollars (\$) pour couvrir certains frais déjà payés et non-remboursables.

#### **Impossibilité de voyager du voyageur :**

La maladie, une perte d'emploi, la peur de contracter le virus, ou tout autre raison de force majeure ou non, ne sont pas des conditions qui permettent un report du voyage ou un remboursement des sommes versées à moins de 30 jours de la date de départ.

Il est à noter que toute annulation demandée par le client pour tout autre raison que la Covid-19 est toujours protégé par une assurance annulation-interruption qui doit être achetée lors du premier paiement du voyage.

Nous vous conseillons de vérifier auprès de votre assureur si en cas de test positif à la Covid-19, vous seriez ou non couvert par votre assurance annulation.



## RESPONSABILITÉ DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

J'accepte de signer un document détaillé indiquant que j'ai bien respecté la demande d'isolement (si prescrit par une province ou un pays) ou les mesures de distanciation sociale avant mon départ pour un minimum de 14 jours, ou selon la norme en vigueur au Québec ou dans la région ou les régions qui seront visitées.

Je m'engage à respecter dans la limite du possible une distance minimale de 2 mètres en tout temps avec mes compagnons de voyage qui ne résident pas sous le même toit que moi.

J'accepte de porter un masque à tout moment dans le voyage où une distanciation minimale de 2 mètres n'est pas possible (transport, lieux publics ou extérieur à espace restreint).

Je m'engage à respecter toutes les consignes données par mon guide en rapport avec la sécurité. **Voir le Protocole Guide-Client.**

Je comprends et accepte qu'en cas de refus de ma part de suivre les consignes de distanciations sociales et les mesures décrites dans le **Protocole Guide-Client** et suite à un avis clair de mon guide, je pourrais devoir quitter le groupe. Le guide vous fera alors signer un consentement de retour prématuré. **Voir Feuille Retour Prématuré.**

Je comprends et accepte que Terra Ultima Voyages ne peut être tenu responsable si j'ai contracté le coronavirus pendant le déroulement du voyage, soit dû au fait qu'un voyageur était porteur à l'arrivée ou pour tout autre condition qui ne serait pas sous le contrôle de Terra Ultima Voyages.

Si vous contractez la Covid-19 durant le voyage, il pourrait y avoir des exigences d'isolement préventif et de quarantaine sur place impliquant des frais (hôtel, transport privatisé, changement de billet d'avion en cas d'impossibilité de prendre votre vol\*, etc.). Tous les frais liés à une telle situation seront à la charge du voyageur. Informez-vous à ce sujet pour bien connaître les conditions d'une couverture interruption et rapatriement avec votre assurance-voyage.



\*Note : Les transporteurs aériens appliquent en général des conditions moins restrictives dans ce contexte de pandémie à la Covid-19.

Dans l'éventualité d'un cas de Covid-19 dans le groupe, Terra Ultima Voyages se réserve le droit d'interrompre le voyage si l'avis d'un spécialiste de la santé publique le requiert. Conséquemment, nous prendrons toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de chacun des voyageurs. Tous les frais encourus seront à la charge des voyageurs. Informez-vous à ce sujet pour bien connaître les conditions d'une couverture interruption et rapatriement avec votre assurance-voyage.

Explorateur-Terra Ultima Voyages s'engage dans la mesure du possible à respecter et faire respecter les consignes émises par les gouvernements québécois et canadien détaillées dans le document **Protocole Guide-Client**. Je reconnais avoir pris connaissance de ce document.

## VALIDITÉ DU TARIF

Nos prix sont garantis jusqu'à **30 jours** avant la date de départ sauf dans les cas importants de majoration de la part des transporteurs aériens en raison d'une augmentation du coût du carburant. Un ajustement pourrait alors être demandé s'il y a une variation de plus de 5%.

## RETOUR PRÉMATURÉ

Quelles que soient les circonstances d'un retour prématuré (maladie, libre décision, etc.), la portion non terminée du voyage n'est pas remboursable, sauf quelques coûts remboursables qu'elle contient, le cas échéant, comme les repas non consommés ou frais d'entrées de sites remboursables, et ce, selon les délais.

## PRIX DU FORFAIT

Tous nos prix sont en dollars canadiens et sont sujets à changement en fonction d'une variation importante du taux de change pour les voyages à l'extérieur du Canada.

## ASSURANCES

Une assurance annulation / interruption (ou un forfait plus large) souscrite lors de l'inscription (ou du premier paiement) permet au voyageur d'obtenir le remboursement des frais d'annulation ou de retour prématuré si ceux-ci



surviennent pour des raisons de force majeure (décès, maladie, accident, etc.). Nous vous recommandons également de vous assurer contre tous les risques : accidents, maladies, dommages matériels, perte de bagages, annulation de vol aérien, etc., pour lesquels Terra Ultima Voyages ne pourra être tenu responsable. Toutes les informations relatives aux assurances vous seront données par votre conseiller Terra Ultima Voyages.

Pour les voyages au Canada, vous êtes normalement couvert par le système d'assurance maladie canadien (RAMQ pour les résidents du Québec). Nous vous invitons toutefois à les contacter pour vous assurer des conditions en vigueur.

Nous vous invitons aussi à contacter votre assureur de voyage pour connaître les possibilités de votre assurance-voyage qui pourraient couvrir certains aspects liés à la Covid-19.

## RESPONSABILITÉ DU VOYAGEUR

Le voyageur se doit d'être muni d'un passeport en règle d'une validité de durée suffisante pour qu'il puisse effectuer la totalité de son voyage. Certains pays exigent une validité du passeport de plus de 6 mois. Le voyageur doit s'assurer d'avoir en sa possession, avant le départ, tous les documents en règle nécessaires, notamment tous les visas exigés pour pouvoir entrer légalement dans le ou les pays visités. Prévoir deux pages blanches côte-à-côte pour chaque visa.

Pour un voyage au Canada (sans traversée de la frontière américaine) une pièce d'identité officielle (permis de conduire ou carte d'assurance-maladie) est aussi acceptée.

Le voyageur se doit d'être à l'aéroport au minimum trois (3) heures avant l'heure de départ du vol international et au minimum deux (2) heures pour un vol national.

Le voyageur a la responsabilité d'aviser Terra Ultima Voyages de ses intentions, buts et motifs de voyage. Il doit aussi s'assurer d'être en assez bonne forme et en santé afin d'être en mesure d'effectuer la totalité du



voyage, apporter avec lui tous les médicaments nécessaires et se munir d'une assurance médicale incluant le rapatriement d'urgence.

Dans l'éventualité où un voyageur aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs et continuerait d'avoir la même attitude malgré un avertissement formel du représentant de Terra Ultima Voyages, nous pourrions avoir le droit d'exclure ce voyageur du groupe, et celui-ci devra assumer les frais supplémentaires occasionnés, tels que l'hébergement, la nourriture, le transport et le rapatriement au domicile.

Le voyageur est tenu de prendre connaissance de toutes les informations sur le voyage contenues dans le site internet de Terra Ultima Voyages. De plus, le voyageur doit être présent à la rencontre de préparation pré-départ qui sera faite par mode de visio-conférence. Celle-ci sera disponible ensuite en version enregistrée.

## RESPONSABILITÉ DE TERRA ULTIMA

Terra Ultima Voyages utilise, pour la logistique de ses voyages, de nombreux fournisseurs et intermédiaires. Il est entendu que compte tenu du type et de la nature des voyages offerts par Terra Ultima Voyages, les standards des divers services offerts par ses fournisseurs et intermédiaires, à l'étranger comme dans certaines régions aux infrastructures limitées du Canada et des États-Unis, que ce soit au chapitre de l'hébergement, de la nourriture, des transports terrestres ou d'autres services, peuvent être inférieurs à ceux habituellement rencontrés ici.

Terra Ultima Voyages décline toute responsabilité en rapport avec les services reçus à bord de n'importe quel moyen de transport public : train, autocar, avion, bateau ou tout autre moyen de locomotion qui pourrait être utilisé durant le voyage.

Terra Ultima Voyages décline toute responsabilité, tout comme il ne peut être tenu responsable pour tout acte, omission, erreur ou imprévu, ni pour toute perte, tout dommage, accident ou retard survenus en raison de la négligence d'une compagnie de transport ou en raison de défauts d'un moyen de transport.





Les vols internationaux/nationaux sont toujours effectués en classe économique et le passager se doit de prendre connaissance des clauses et conditions légales reliées à son billet d'avion. Les billets ne sont ni transférables ni négociables.

Terra Ultima Voyages ne saurait être tenu responsable de quelque dommage occasionné par la perte d'un bien personnel ou par un retard, un changement d'horaire ou une modification d'itinéraire dus à un transporteur.

Terra Ultima Voyages ne peut être tenu responsable de la négligence d'un propriétaire d'hôtel ou de son personnel.

Terra Ultima Voyages ne pourra être tenu responsable pour tout dommage subi par le voyageur à la suite d'une maladie, d'un décès ou d'une blessure, que ceux-ci soient causés par une maladie tropicale, un empoisonnement ou un accident.

Terra Ultima Voyages décline toute responsabilité pour tout dommage subi par le voyageur à la suite d'actes gouvernementaux, de troubles politiques, d'actes de terrorisme, tremblements de terre ou d'inondations.

Les itinéraires, les lieux de campement ou d'hébergement, ou les modes de transport sont sujets à modifications ou à substitutions, une telle décision étant finale et sans recours.

*Le présent contrat doit être interprété conformément aux lois du Québec. Les parties élisent domicile, pour les fins du présent contrat, dans le district judiciaire de Montréal.*

Signature voyageur(se) :

Date :